



**Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie**

Membre de l'Union des consommateurs

## **ATTENTION À LA VENTE PAR SOLLICITATION** *Par téléphone ou à domicile*

Y a-t-il de la vente par sollicitation dans votre secteur? Si oui, avisez l'ACEF Estrie dès que possible au 819 563-8144. En nous informant rapidement, vous pouvez aider des gens à refuser de signer un contrat de vente sous pression. Vous pouvez aussi aider ceux qui ont signé d'annuler le contrat dans les 10 jours. Exemples de vente par sollicitation : thermopompes, décontamination, isolation du toit, etc.

### **Si on vous sollicite**

- Refusez un rendez-vous
- Avisez l'ACEF au 819 563-8144 ou à [info@acefestrie.ca](mailto:info@acefestrie.ca)
- Ne signez rien le jour même
- Refusez de signer sous pression

### **Si vous avez déjà signé**

Vous disposez de 10 jours pour annuler un contrat de vente itinérante sans motif à partir de la date de la signature, et ce même si le produit a été livré ou si le service a été rendu. Il suffit d'envoyer le formulaire de résolution (fourni avec le contrat) par courrier recommandé. Après le délai de 10 jours, c'est plus compliqué, mais il y a parfois quelque chose à faire. Pour plus d'informations, contactez l'ACEF Estrie à [info@acefestrie.ca](mailto:info@acefestrie.ca) ou 819-563-8144.